

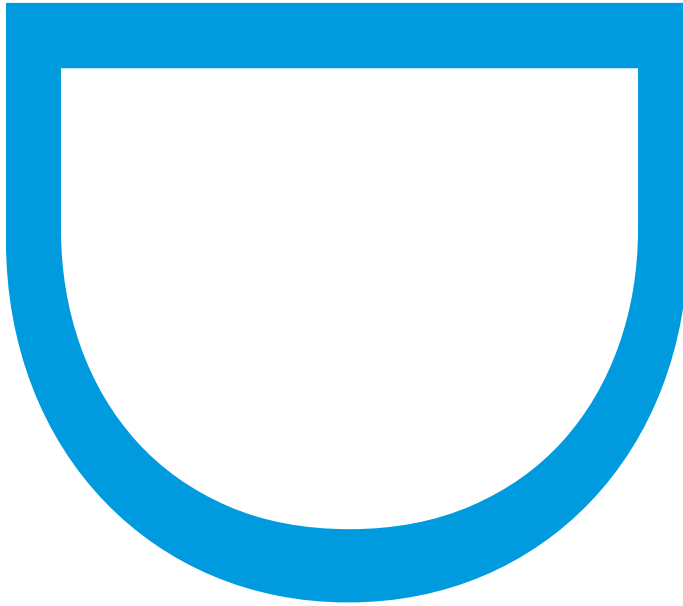


Canada Council
for the Arts

Conseil des arts
du Canada

Public Lending
Right Program

Programme du droit
de prêt public



Rapport annuel
2017-2018

DROIT DE PRÊT PUBLIC

Activités de la
Commission du DPP et
du Programme du DPP

COMMISSION
DU DROIT
DE PRÊT PUBLIC

RAPPORT ANNUEL

sur les activités

de la Commission du DPP

et

sur le Programme du DPP

2017–2018

LE DPP – EN QUOI SA VALEUR SE MESURE

Soutien aux auteurs

Tous les ans, plus de 17 000 auteurs canadiens reçoivent une compensation du Programme du droit de prêt public (DPP) sous la forme de paiements annuels directs allant de 50 \$ à plus de 3 500 \$. Le contenu admissible comprend des écrits originaux, des traductions, des illustrations et des photographies figurant dans les livres des bibliothèques allant de l'œuvre littéraire à l'ouvrage savant.

Célébrations des bibliothèques

Nous soutenons et célébrons l'accès public au contenu canadien dans les bibliothèques! Le DPP examine les catalogues des réseaux de bibliothèques publiques du Canada afin d'établir ses paiements annuels, en collaborant étroitement avec les bibliothécaires dans toutes les régions du pays. Soutenir le travail du DPP permet aux bibliothèques publiques canadiennes de renforcer leur relation avec les auteurs et les éditeurs, contribuant ainsi à un solide écosystème littéraire pour tous.

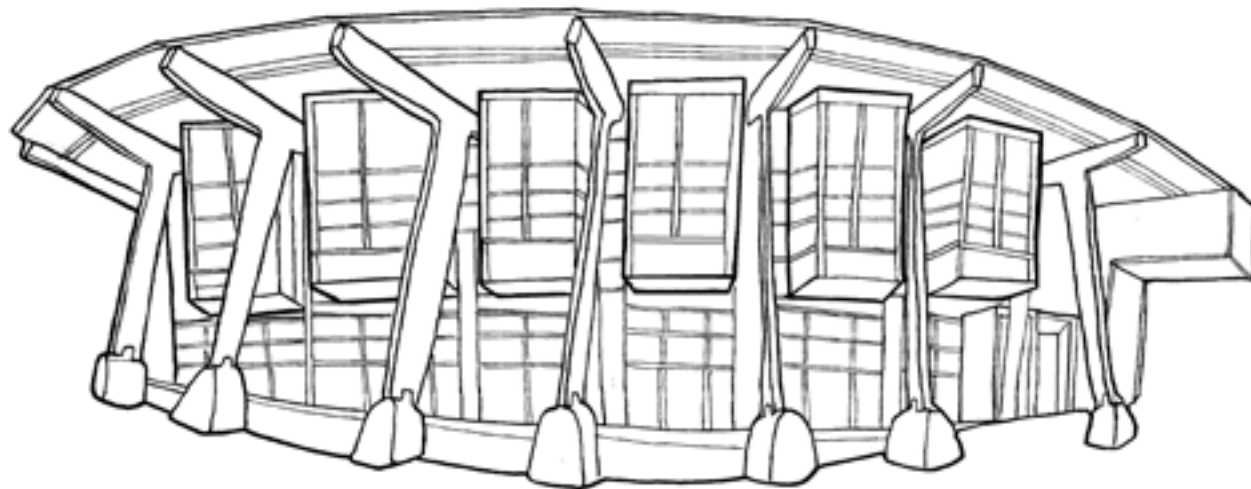
Enrichissement des lecteurs

Grâce à son système de paiements annuels, le DPP profite directement aux auteurs canadiens publiés et offre une compensation pour les œuvres nouvelles et récemment publiées dans un large éventail de genres accessibles aux lecteurs dans les collections des bibliothèques publiques, année après année, enrichissant ainsi la vie culturelle des générations actuelles et futures.



150, rue Elgin
Case postale 1047
Ottawa (Ontario)
K1P 5V8
1-800-521-5721 ou
613-566-4378
dpp@conseildesarts.ca
www.plr-dpp.ca

8 juin 2018



OKANAGAN REGIONAL LIBRARY - KELOWNA BRANCH

Bibliothèque régionale de l'Okanagan – Succursale de Kelowna

Le tracé circulaire du toit de la succursale de Kelowna de la bibliothèque régionale de l'Okanagan offre un contraste avec les immeubles carrés du centre-ville. Ensemble, le théâtre communautaire, la Kelowna Art Gallery et cette bibliothèque forment le district artistique et culturel de la ville. Des poutres de bois blond soutiennent de grands panneaux de verre, signes de la transformation de la bibliothèque en un carrefour accessible où s'organisent des activités communautaires, des soirées de jeux de société hebdomadaires et de petits concerts donnés par des membres de l'orchestre symphonique de l'Okanagan. En partenariat avec son voisin, l'Innovation Centre, la bibliothèque fournit des ressources aux nouveaux entrepreneurs de la ville, tandis que la Kelowna and District Genealogical Society y aide les citoyens à renouer avec leur patrimoine.

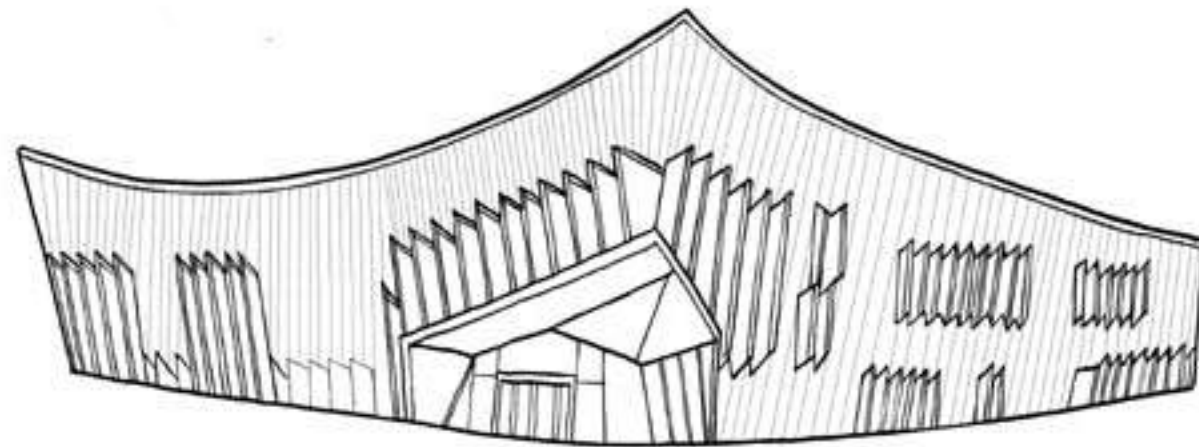
© Daniel Rotsztain

PROGRAMME DU DROIT DE PRÊT PUBLIC

Le Programme du droit de prêt public (DPP) du Canada a été créé en 1986 et verse, depuis, des paiements annuels aux auteurs. Les auteurs canadiens sont invités à inscrire leurs titres auprès du Programme pendant la période d'inscription, qui s'étend du 15 février au 1^{er} mai de chaque année. Les œuvres littéraires et les études de divers genres (roman, poésie, théâtre, essai et livre jeunesse) peuvent être admissibles au Programme. Les contributions écrites originales, l'illustration, la photographie et la traduction, à titre d'apport à un titre inscrit, sont admissibles à un paiement. Les titres font l'objet d'une recherche annuelle dans les catalogues des bibliothèques publiques canadiennes sélectionnées desservant chaque groupe linguistique officiel, y compris les bibliothèques publiques de référence et les réseaux provinciaux, le cas échéant.

Les paiements versés aux auteurs, dont le seuil est établi à 50 \$, sont déterminés en fonction de la présence des titres inscrits dans l'échantillonnage annuel des bibliothèques publiques. Le taux de rémunération accordé à un titre admissible est déterminé en fonction d'une grille de paiements, qui comprend quatre niveaux correspondant au nombre d'années pendant lesquelles un titre a été inscrit au sein du Programme. Tous les ans, le budget disponible, combiné aux résultats de l'échantillonnage des bibliothèques et au nombre de demandes admissibles, servent à déterminer le montant maximum que peut recevoir un auteur. En 2017-2018, ce montant s'établissait à 3 552.50 \$, et le nombre de livres admissibles inscrits au Programme du DPP s'élevait à 101 477.

La Commission du droit de prêt public (CDPP) est un organisme consultatif permanent du Conseil des arts du Canada qui est responsable de la surveillance administrative du Programme, et qui veille au respect des critères d'admissibilité, de la méthodologie d'échantillonnage et des politiques générales du Programme. La CDPP est constituée de membres issus des deux communautés linguistiques officielles, qui fournissent une expertise et prodiguent des conseils au Programme en leur qualité d'auteurs, d'éditeurs, de bibliothécaires et de représentants du gouvernement.



VAUGHAN CIVIC CENTRE RESOURCE LIBRARY

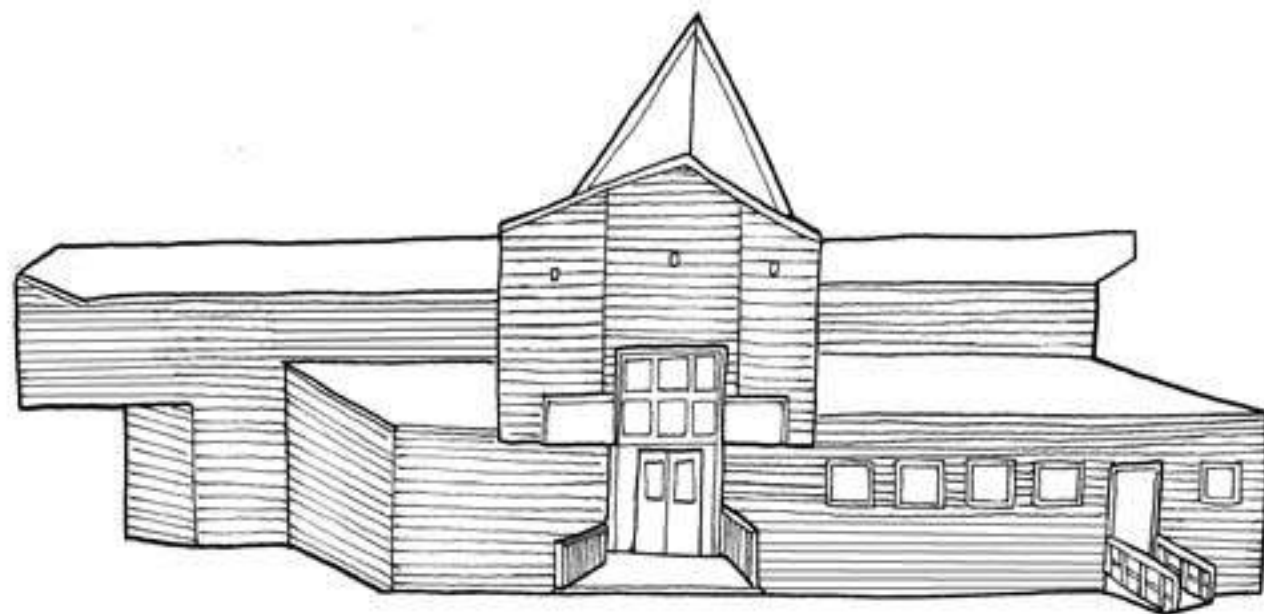
TABLE DES MATIÈRES

Membres et personnel	p/11
Message du président	p/12
Message du secrétaire général	p/14
Commentaires sur le rapport statistique	p/18
Rapport statistique des activités	p/19

La Civic Centre Resource Library de Vaughan

S'inspirant des manèges du parc d'attractions Canada's Wonderland, situé non loin, la ligne de toiture métallique arrondie et les panneaux de verre de la Civic Centre Resource Library de Vaughan rappellent avec audace l'importance des bibliothèques dans une ville du XXI^e siècle. En plus de ses aires d'études baignées de lumière, de son jardin de lecture central et de ses terrasses au deuxième étage, la bibliothèque offre un studio d'enregistrement avec plusieurs instruments, une pièce aux murs verts, une imprimante en 3D et, bien sûr, une vaste collection de livres. Alors que l'extérieur est monochrome, l'intérieur est rempli de meubles colorés qui viennent garnir un ensemble d'espaces multifonctionnels, dont une zone pour enfants. On y trouve des troncs d'arbres où sont gravées des citations de *Where the Wild Things Are*, de *Franklin* et de classiques de *Robert Munsch*.

© Daniel Rotsztain



IQUALUIT CENTENNIAL LIBRARY

Bibliothèque du centenaire d'Iqaluit

La bibliothèque du centenaire d'Iqaluit offre des services dans la plus grande ville du territoire. Il s'agit de la plus achalandée des 11 bibliothèques communautaires des Services des bibliothèques publiques du Nunavut, et elle offre des programmes en anglais, en inuktitut et en français. La bibliothèque, avec vue sur la baie Koojessé Inlet, partage ses locaux au revêtement bleu polaire avec le centre des visiteurs d'Iqaluit. Pour s'adapter à la faible densité de population du territoire, la bibliothèque offre un programme de prêts par la poste, ce qui permet à de nombreuses communautés nunavutoises qui ne disposent pas de leur propre succursale d'avoir accès à des services de bibliothèque.

© Daniel Rotsztain

MEMBRES ET PERSONNEL

(AU 31 MARS 2018)

COMITÉ EXÉCUTIF

Daniel Poliquin (président)
ÉCRIVAIN

Genni Gunn (vice-présidente)
ÉCRIVAINNE

Semareh Al-Hillal
ÉDITRICE

Marc-André Audet
ÉDITEUR

Mélanie Dumas (membre d'office)
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Monica Fuijkschot (membre d'office)
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

Karoline Georges
ÉCRIVAINNE

Lise Laneville (membre d'office)
MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

Philippe Sauvageau
BIBLIOTHÉCAIRE

Sandra Singh
BIBLIOTHÉCAIRE

Madeleine Stratford
TRADUCTRICE

Russell Wangersky
ÉCRIVAIN

COMITÉ EXÉCUTIF

Daniel Poliquin (président)
Genni Gunn (vice-présidente)
Semareh Al-Hillal
Marc-André Audet
Philippe Sauvageau
Sandra Singh
Madeleine Stratford
Russell Wangersky

PERSONNEL

Peter Schneider (secrétaire général)
Rachelle Lanoue (agente de programme)
Céline Gratton (coordonnatrice)
Kristen Bullock (adjointe administrative)
Tara Lapointe (Directrice) Diffusion et développement des affaires / Conseil des arts du Canada

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Depuis sa création, il y a maintenant trente-deux ans de cela, la Commission canadienne du droit de prêt public n'a cessé de veiller aux intérêts des écrivains bénéficiaires de son Programme. Rien de plus normal : après tout, cette commission a été fondée par des auteurs, pour les auteurs.

Grand changement cette année : l'instauration de la règle des vingt-cinq ans. Mesure qui n'a pas fait plaisir à tout le monde, j'en conviens, mais qui était indispensable à la viabilité du Programme. Auparavant, l'auteur dont les livres étaient repérés en bibliothèque jouissait d'un paiement viager; seul son décès y mettait fin. L'ennui, c'est qu'il s'ajoute en moyenne près de huit cents créateurs par année aux vingt-et-un mille que nous desservons déjà, et que plus de cinq mille nouveaux titres enrichissent notre catalogue bon an mal an. La littérature canadienne n'a qu'à se féliciter de tant de vitalité, mais à ce rythme, même avec les cinq millions de dollars que le Conseil des arts va ajouter à notre budget dans les années à venir dans le cadre de son plan stratégique, le providentiel « chèque de février » que touchent nos auteurs était condamné à une dévalorisation irréversible. La Commission a donc décidé, au terme d'une étude soignée et de maints débats, de limiter à vingt-cinq ans le versement de la redevance.

Tout compte fait, nous n'avions guère le choix dans la mesure où s'impose la logique inscrite dans le cycle de vie de tout livre. Écrivains aussi bien que lecteurs le savent: même un nouveau roman qui fait beaucoup de bruit ne garde pas sa place bien longtemps dans la vitrine de la librairie à l'aéroport; d'autres nouveautés l'en chassent vite. Et tous les bibliothécaires vous le diront : la plupart des livres ne survivent pas à l'élagage au bout de cinq ans. Les rayons des bibliothèques publiques privilégient les valeurs sûres et les primeurs, car c'est ce que recherche le contribuable usager. En outre, la grille descendante en vigueur à la Commission depuis plus de sept ans fait en sorte que les paiements diminuent de toute façon. La nouvelle limite n'est donc en fait que l'aboutissement d'un raisonnement qui ne surprend personne. Enfin, on dira ce qu'on voudra, tout le monde comprend que, vingt-cinq ans, après tout, ce n'est pas si mal.

Précision : un ouvrage qui jouit d'une seconde vie à la faveur d'un engouement renouvelé et qui reparait nanti d'un nouvel ISBN dans une bibliothèque près de chez vous peut voir son paiement réactivé même s'il a déjà profité de ses vingt-cinq ans; et le compteur se remet à tourner. Ce qui n'est que justice pour ces livres qui atteignent le rang de classiques. Et pour leurs auteurs, bien sûr.

Toujours soucieuse d'innovation, et attentive à l'évolution des technologies, la Commission va ajouter, à compter de 2019, le livre sonore à son catalogue. Il s'agit ici pour nous de faire une place à ces écrivains qui parlent plus qu'ils n'écrivent: on songe particulièrement aux conteurs traditionnels ou à ces auteurs qui racontent dans une langue autochtone. Si ces livres parlants se taillent une place en bibliothèque, leurs auteurs auront droit à une redevance de la Commission au même titre que les tenants de l'imprimé. Il faudra encore quelque temps, j'imagine, pour dessiner les contours exacts de ces nouvelles contributions, mais la Commission y veillera, c'est sûr.

Dans un autre ordre d'idées, il m'a été donné d'assister en septembre 2017 à la conférence internationale des organismes de droit de prêt public à Paris. J'y ai constaté que le Programme canadien jouit d'une estime considérable à l'échelle mondiale, et je tiens ici à en féliciter notre secrétaire, Peter Schneider, et son excellente équipe. Il ne se fait rien de bien sur terre sans un personnel aussi compétent et dévoué que le nôtre.

Parlant d'effectifs, la Commission accueillera bientôt en son sein Laurie Graham, écrivaine anglophone, et Mélikah Abdelmoumen, son pendant francophone. Pour ma part, l'heure est venue de rendre mon tablier après huit années à la Commission. Je me trouve à quitter les lieux en compagnie de deux précieux conseillers : Sandra Singh, qui représentait les bibliothèques anglophones, et Philippe Sauvageau, les bibliothèques francophones.

Il me reste à dire ma reconnaissance à Simon Brault, le directeur exécutif du Conseil des arts, avec qui j'ai toujours entretenu un rapport d'une confiance chaleureuse, et à souhaiter bon vent à mon successeur ainsi qu'à ceux et celles qui restent.

Daniel Poliquin
Président

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Au cours de la dernière année, le Programme du droit de prêt public (DPP) a beaucoup évolué et des annonces majeures ont été faites à son sujet. Au mois de février, l'envoi massif des résultats comprenait une lettre du président de la Commission du DPP, Daniel Poliquin. Ce dernier y confirmait que désormais une demande de pourcentage réclamé resterait active pendant 25 ans tout au plus. Les membres de la Commission ont consacré des années à étudier les possibilités pour assurer la durabilité et l'efficacité du programme dans les années à venir. À son assemblée générale annuelle de juin 2017, dans la foulée de la décision du Conseil des arts du Canada d'accroître son investissement dans les paiements directs aux créateurs, la Commission a adopté une vision renouvelée du programme qui correspond au plan stratégique du Conseil des arts du Canada.

Afin de soutenir l'évolution du programme, le personnel et les membres de la Commission ont eu le plaisir de travailler avec des collègues du Conseil des arts du Canada pendant la dernière année afin de créer un tout nouveau site web. Le lancement de ce dernier coïncidait avec le commencement de la période d'inscription de cette année. Le nouveau site web est offert en anglais et en français, aux adresses plr.ca et dpp.ca, respectivement. Conçu de manière conviviale et précise pour les ordinateurs de bureau, les tablettes et les téléphones intelligents, il donne un aperçu clair du fonctionnement du programme. Il encourage aussi les candidats potentiels à envisager l'admissibilité et l'inscription de leur œuvre dans le but d'obtenir une compensation. De plus, le site renferme des renseignements essentiels sur l'histoire et les activités de la Commission du DPP, y compris des rapports de recherche, la biographie des membres et des bulletins. Encore une fois, nous étions enchantés de collaborer avec l'illustrateur torontois Daniel Rotsztain, dont les dessins vivants aux lignes élégantes sont un régal pour les yeux et soulignent la diversité architecturale des bibliothèques publiques du Canada.

Notre nouveau site accessible au public ouvre la voie à une modernisation du Programme du DPP, à la mise en œuvre d'outils d'inscription électronique à l'intention des demandeurs et, éventuellement, le dépôt direct des paiements du DPP. Ce virage numérique est en cours depuis des années et nous faisons actuellement de réels progrès vers la mise en œuvre de ces nouveaux outils cruciaux.

Lors de son assemblée générale annuelle de 2017, la Commission du DPP a aussi manifesté son appui à l'idée de travailler avec les collections des bibliothèques publiques d'une manière élargie et dynamisée. À compter de 2018, le programme inclura chaque année les données des bibliothèques de toutes les provinces et tous les territoires. De plus, il échantillonnera chaque catalogue à la recherche d'œuvres dans toutes les langues. L'échantillonnage annuel des catalogues des bibliothèques publiques a toujours été au centre du mandat opérationnel du programme.

La combinaison des recherches électroniques dans les bibliothèques sert à déterminer le paiement à verser aux créateurs littéraires inscrits, en fonction de la découverte des œuvres admissibles. Conformément au modèle du programme, les prêts des bibliothèques ne font pas l'objet d'un suivi, pas plus que le nombre cumulatif d'exemplaires qui s'y trouvent. Étant donné la nature fondamentale d'un système basé sur la présence, l'ajout de collections constitue le moyen le plus concret et efficace d'améliorer l'échantillonnage annuel. Avec l'arrivée de nouveaux fonds transformateurs de cinq millions du Conseil des arts, la Commission entend augmenter les chances de découvrir les œuvres détenues dans les bibliothèques du pays et de verser les paiements correspondants.

À l'heure actuelle, nous attendons avec impatience la prochaine assemblée générale annuelle de la Commission du DPP, au cours de laquelle les membres confirmeront les critères d'admissibilité à l'inscription initiale des livres audio pour les paiements à venir, et ce après plusieurs années de recherche et de débats à la table de la Commission. L'objectif de la Commission d'encourager la création de livres audio par des artistes canadiens pour que tous puissent en profiter dans les bibliothèques publiques est au cœur de cet élargissement historique des paramètres d'admissibilité du programme.

Au cours de la prochaine année, nous allons terminer la réforme du modèle du Programme du DPP que la Commission a adopté en juin 2017.

Durant la prochaine période d'inscription, nous transmettrons plusieurs principes fondés sur une règle de cinq. En effet, les demandeurs auront jusqu'à cinq ans pour inscrire un titre après sa publication. Ce dernier sera alors admissible pendant cinq ans au taux de paiement maximum du programme, ce qui sera assorti d'au moins cinq années successives de recherche dans les catalogues des bibliothèques dans l'espoir de découvrir l'œuvre inscrite.

Les efforts que le personnel et les membres de la Commission ont déployés pour orienter et renouveler de manière responsable les paramètres du Programme du DPP ont été particulièrement intenses au cours des derniers mois. Nous tenons à remercier les organismes externes d'avoir pris le temps de nous rencontrer et de discuter du renouvellement du programme et des défis à relever pour modifier un mécanisme de prestation bien établi. Ensemble, nous pouvons faire en sorte que le DPP continue d'offrir une compensation et un avantage significatifs aux créateurs littéraires en échange de l'accès à leur œuvre et de l'utilisation de celle-ci dans les bibliothèques, au bénéfice de tous, maintenant et à l'avenir.

Peter Schneider
Secrétaire général



Bibliothèque centrale – Bibliothèque publique de Vancouver

La bibliothèque centrale de Vancouver se dresse comme le Colisée et occupe un quadrilatère entier dans l'est du centre-ville. La structure interne, conçue par Moshe Safdie, comprend les rayons et les services, et elle est entourée par un mur à colonnades offrant des aires de lecture et d'étude lumineuses auxquelles on accède par des ponts qui enjambent un atrium éclairé naturellement. Plus qu'une bibliothèque, la succursale centrale est un lieu de rencontre : boutiques, cafés et restaurants se trouvent au sein de son hall au toit vitré. Comme la population est en pleine expansion au centre-ville de Vancouver, l'usage de la bibliothèque s'est intensifié, et des rénovations permettront bientôt d'offrir des services aux étages supérieurs et d'ouvrir au public un toit vert redessiné.

© Daniel Rotsztain

COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT STATISTIQUE

Le rapport sur la 32^e année du Programme du droit de prêt public (DPP) présente un aperçu des retombées de la croissance du Programme, des résultats continus de l'application de la grille de paiement et des effets des nouveaux seuils de paiement minimum et maximum.

Conformément à la pratique habituelle, les statistiques reposent sur trois éléments : le nombre d'auteurs, le nombre de titres et les paiements.

Les tableaux sur la croissance du Programme indiquent une augmentation constante du nombre d'auteurs inscrits, la annuelle de ce cycle étant comparable à celle des années précédentes. Le nombre d'auteurs inscrits s'élève maintenant à 21 565, un nouveau record. Le personnel du Programme utilise à présent la technologie numérique pour sauvegarder des documents d'archives de 101 477 titres inscrits actifs et y accéder.

Le nombre de chèques émis par le Programme est passé de 17 344 à 17 553 cette année. Le paiement minimum de 50 \$ permet de s'assurer qu'un paiement du DPP continue d'avoir une importance et une valeur significative pour les bénéficiaires. Dans le cycle du Programme de cette année, le paiement moyen a légèrement fléchi, passant de 563 \$ à 556 \$; le paiement médian par auteur a également diminué de moins de deux pour cent pour s'établir à 253,80 \$ contre 264,08 \$ auparavant. Le paiement maximum par titre est demeuré relativement stable pour la deuxième année consécutive, augmentant d'un pour cent, soit de 352,10 \$ à 355,25 \$. Compte tenu de la rotation régionale programmée des systèmes de bibliothèques participants au cycle du Programme de cette année, le nombre de titres admissibles découverts a légèrement diminué en raison de la taille et de la portée des catalogues consultés.

Dans la foulée de l'introduction de l'échelle de gestion de la croissance dans la 24^e année du Programme, en 2010, la Commission a continué de surveiller la croissance de la demande; elle a depuis entrepris des démarches pour établir officiellement une série de limites importantes qui entreront en vigueur au cours des prochaines années. À compter du cycle 2018-2019 du Programme, la durée maximale des paiements accordés en fonction du pourcentage réclamé sur les livres admissibles sera de 25 ans. Cette mesure permettra de mieux définir la grille de paiement du Programme et exigera qu'on procède chaque année à un tri des demandes afin de garantir la durabilité du Programme et sa capacité à fournir une rémunération substantielle aux créateurs d'œuvres nouvellement inscrites. Au cours des prochaines années, le Programme intégrera un nouveau titre pour une période maximale de cinq ans avant de mettre fin à la recherche si ce titre n'est jamais trouvé.

La Commission du DPP a également indiqué qu'elle était pour l'élargissement de la méthode d'échantillonnage des catalogues des bibliothèques à compter de 2018. Dorénavant, la recherche des œuvres créées dans les deux langues officielles du Canada sera effectuée dans les catalogues des bibliothèques participantes, dans toutes les régions du pays. La Commission mettra tout en œuvre pour faire en sorte que les données des bibliothèques de chaque province et territoire soient intégrées dans l'échantillonnage, en parallèle avec l'arrivée de ressources budgétaires supplémentaires au cours des deux prochains cycles du Programme.

RAPPORT STATISTIQUE DES ACTIVITÉS

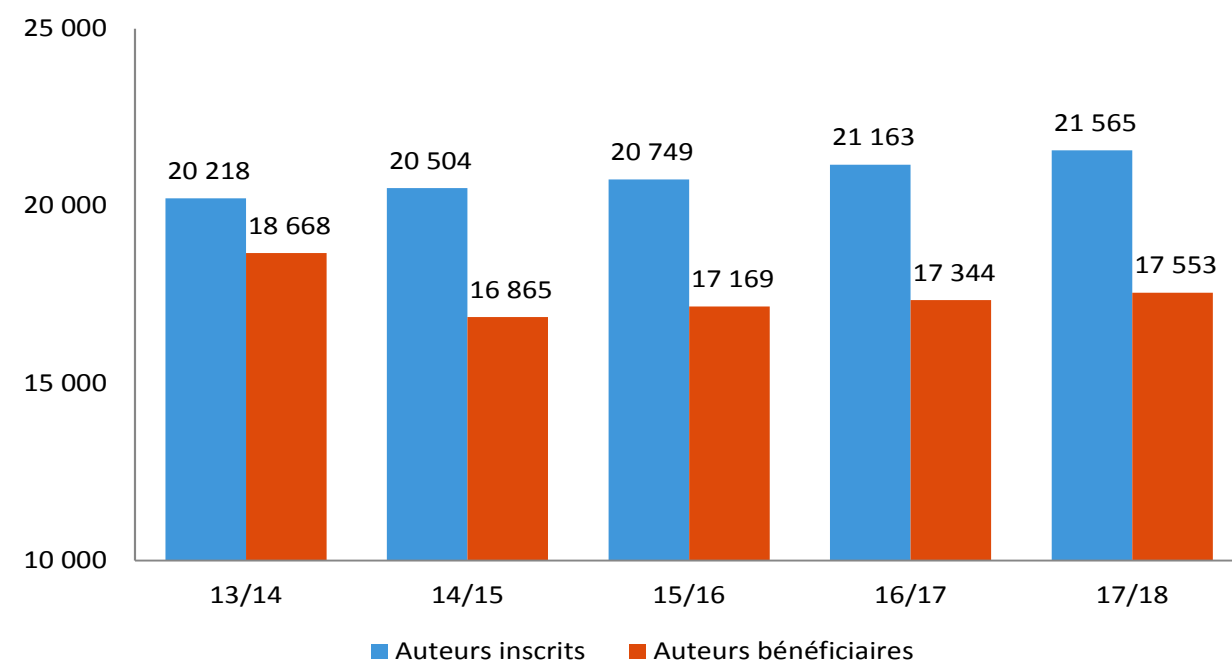
SURVOL DE LA 32^E ANNÉE DU PROGRAMME DU DPP

	2016-2017	2017-2018	VARIATION
Auteurs inscrits	21 163	21 565	1,90 %
Auteurs ayant reçu un paiement	17 344	17 553	1,21 %
Auteurs n'ayant pas atteint le seuil de 50 \$	2 617	2 720	3,94 %
Titres inscrits	99 016	101 901	2,91 %
Titres admissibles	98 413	101 477	3,11 %
Titres payés	85 419	87 083	1,95 %
Somme versée aux auteurs	9 758 100 \$	9 765 635 \$	0,08 %
Paiement moyen	563,00 \$	556,00 \$	-1,24 %
Paiement minimum	50,00 \$	50,00 \$	
Paiement médian	264,08 \$	253,80 \$	-3,89 %
Paiement maximum	3 521,00 \$	3 552,50 \$	0,89 %
Montant maximum payé pour un livre (catégorie I)	352,10 \$	355,25 \$	0,89 %
Montant maximum payé pour un livre (catégorie II)	281,68 \$	284,20 \$	0,89 %
Montant maximum payé pour un livre (catégorie III)	246,47 \$	248,64 \$	0,88 %
Montant maximum payé pour un livre (catégorie IV)	176,05 \$	177,66 \$	0,91 %

Croissance : nouveaux auteurs

	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Nouveaux auteurs inscrits			
Anglais			483
Français			323
Total	818	762	806
Nouveaux auteurs ayant reçu un paiement			
Anglais			373
Français			266
Total	650	573	639
Montants payés aux nouveaux auteurs			
Anglais			113 625 \$
Français			82 623 \$
Total	191 928 \$	192 096 \$	196 248 \$

Croissance : auteurs inscrits et auteurs bénéficiaires (2013-2018)



Répartition des paiements aux auteurs

1. PAIEMENTS PAR INTERVALLE ET PAR LANGUE (2017-2018)

Paievements	Langue	Auteurs	% du total des auteurs	Somme versée	% du budget total
De 50,00 \$ à 253,80 \$	A	5 921	33,73 %	754 860 \$	7,73 %
	F	2 864	16,32 %	398 154 \$	4,08 %
	A+F	8 785	50,05 %	1 153 014 \$	11,81 %
De 253,81 \$ à 556,00 \$	A	2 228	12,69 %	841 195 \$	8,61 %
	F	1 526	8,69 %	577 813 \$	5,92 %
	A+F	3 754	21,38 %	1 419 007 \$	14,53 %
De 556,01 \$ à 999,99 \$	A	1 255	7,15 %	920 293 \$	9,42 %
	F	1 037	5,91 %	772 843 \$	7,91 %
	A+F	2 292	13,06 %	1 693 137 \$	17,34 %
De 1 000,00 \$ à 1 999,99 \$	A	852	4,85 %	1 183 067 \$	12,11 %
	F	769	4,38 %	1 073 233 \$	10,99 %
	A+F	1 621	9,23 %	2 256 300 \$	23,10 %
De 2 000,00 \$ à 2 999,99 \$	A	287	1,64 %	695 793 \$	7,12 %
	F	265	1,51 %	643 503 \$	6,59 %
	A+F	552	3,15 %	1 339 296 \$	13,71 %
De 3 000,00 \$ à 3 552,49 \$	A	74	0,42 %	242 086 \$	2,48 %
	F	79	0,45 %	256 005 \$	2,62 %
	A+F	153	0,87 %	498 091 \$	5,10 %
Maximum 3 552,50 \$	A	139	0,79 %	493 798 \$	5,06 %
	F	257	1,46 %	912 993 \$	9,35 %
	A+F	396	2,25 %	1 406 790 \$	14,41 %
Total	A	10 756	61,28 %	5 131 091 \$	52,54 %
	F	6 797	38,72 %	4 634 544 \$	47,46 %
	A+F	17 553	100 %	9 765 635 \$	100 %

Note : Les montants totaux peuvent ne pas correspondre en raison de l'arrondissement.

La **médiane** est le nombre qui permet de couper la population étudiée en deux groupes égaux.

En février 2018, 8 785 auteurs (50,05 %) ont reçu 253,80 \$ ou moins. Ils se sont partagé 11,81 % du budget.

Moyenne: En février 2018, le paiement moyen était de 556 \$. 12 539 auteurs (71,43 %) ont reçu 556 \$ ou moins. Ils se sont partagé 26,34 % du budget. 5 014 auteurs (28,56 %) ont reçu plus de 556 \$. Ils se sont partagé 73,66 % du budget.

Répartition des paiements aux auteurs

2. PAIEMENTS PAR PROVINCE ET TERRITOIRE (2017-2018)

Province / territoire	Auteurs inscrits	% du total des auteurs inscrits	Nombre de paiements	% du total des auteurs payés	% des auteurs recevant un paiement	Somme versée	% du budget total
Terre-Neuve-et-Labrador	285	1,32 %	227	1,29 %	79,65 %	87 866 \$	0,90 %
Nouvelle-Écosse	756	3,51 %	621	3,54 %	82,14 %	253 662 \$	2,60 %
Île-du-Prince-Édouard	97	0,45 %	66	0,38 %	68,04 %	30 067 \$	0,31 %
Nouveau-Brunswick	486	2,25 %	380	2,16 %	78,19 %	156 089 \$	1,60 %
Québec	7 771	36,04 %	6 740	38,40 %	86,73 %	4 542 527 \$	46,52 %
Ontario	6 521	30,24 %	5 075	28,91 %	77,83 %	2 569 339 \$	26,31 %
Manitoba	506	2,35 %	393	2,24 %	77,67 %	143 573 \$	1,47 %
Saskatchewan	389	1,80 %	299	1,70 %	76,86 %	137 592 \$	1,41 %
Alberta	1 032	4,79 %	797	4,54 %	77,23 %	390 477 \$	4,00 %
Colombie-Britannique	3 023	14,02 %	2 382	13,57 %	78,80 %	1 151 992 \$	11,80 %
Territoires du Nord-Ouest	18	0,08 %	16	0,09 %	88,89 %	8 193 \$	0,08 %
Yukon	31	0,14 %	24	0,14 %	77,42 %	7 993 \$	0,08 %
Nunavut	2	0,01 %	1	0,01 %	50,00 %	76 \$	0,00 %
À l'étranger	648	3,00 %	532	3,03 %	82,10 %	286 189 \$	2,93 %
Total	21 565	100 %	17 553	100 %	81,40 %	9 765 635 \$	100 %

Exemple: En 2017-2018, 78,80 % des auteurs de la Colombie-Britannique qui se sont inscrits ont touché un paiement. Ils représentent 13,57 % des auteurs payés. Ils se sont partagé 11,80 % du budget des paiements.

Croissance : nouveaux titres

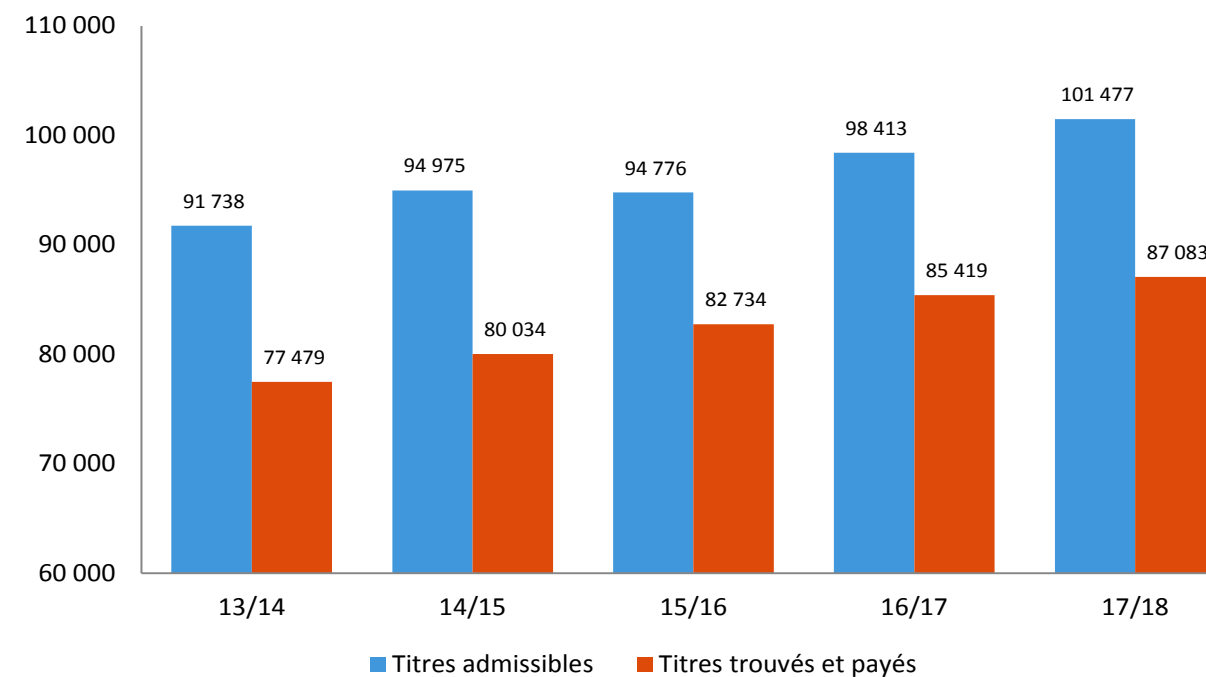
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Nouveaux titres inscrits			
Anglais			3 110
Français			2 315
Bilingues			29
Autres			162
Total	5 569	5 614	5 616
Nouveaux titres admissibles			
Anglais			2 859
Français			2 153
Bilingues			25
Autres			155
Total	4 891	5 045	5 192
Nouveaux titres trouvés dans les bibliothèques sélectionnées			
Anglais			2 010
Français			1 843
Bilingues			19
Autres			54
Total	3 884	3 822	3 926
Montants payés pour les nouveaux titres			
Anglais			361 073 \$
Français			388 472 \$
Bilingues			2 015 \$
Autres			3 754 \$
Total	773 094 \$	743 263 \$	755 315 \$

Nouveaux titres admissibles par langue et par catégorie (2017-2018)

Catégorie	Anglais	Français	Bilingue	Autres	Total	% du total des titres
Jeunesse	733	807	11	39	1 590	30,62 %
Fiction	982	725	4	77	1 788	34,44 %
Poésie	238	154	4	12	408	7,86 %
Théâtre	44	37	0	3	84	1,62 %
Essai*	862	430	6	24	1 322	25,46 %
Total	2 859	2 153	25	155	5 192	
Langue exprimée en % du total des titres admissibles	55,07 %	41,47 %	0,48 %	2,99 %		

*La catégorie « essai » comprend les ouvrages savants.

Croissance : titres admissibles et titres trouvés et payés (2013-2018)



Croissance : titres admissibles par langue

Langue	Année	Nombre de titres	Croissance par rapport à l'année précédente
Anglais	2015-2016	54 528	-1,86 %
	2016-2017	56 468	3,56 %
	2017-2018	58 054	2,81 %
Français	2015-2016	37 862	3,50 %
	2016-2017	39 519	4,38 %
	2017-2018	41 094	3,99 %
Bilingue	2015-2016	433	-0,46 %
	2016-2017	441	1,85 %
	2017-2018	455	3,17 %
Autre	2015-2016	1 953	-18,49 %
	2016-2017	1 985	1,64 %
	2017-2018	1 874	5,59 %
Total	2015-2016	94 776	-0,21 %
	2016-2017	98 413	3,84 %
	2017-2018	101 477	3,11 %

Titres admissible trouvés et payés en 2017-2018

Langue	Nombre de titres	Pourcentage
Anglais	47 727	54,81 %
Français	38 143	43,80 %
Bilingue	379	0,44 %
Autre	834	0,96 %
Total	87 083	100 %

Note : Les montants totaux peuvent ne pas correspondre en raison de l'arrondissement.

Titres admissibles par catégorie et par langue

Catégorie	Langue	Nombre de titres	% des titres d'une même langue	% de tous les titres de la catégorie	% de tous les titres inscrits
Jeunesse	ANGLAIS	13 632	23,48 %	47,95 %	13,43 %
	FRANÇAIS	14 230	34,63 %	50,05 %	14,02 %
	BILINGUE	53	11,65 %	0,19 %	0,05 %
	AUTRE	514	27,43 %	1,81 %	0,51 %
	TOTAL	28 429			28,02 %
Fiction	ANGLAIS	12 950	22,31 %	53,32 %	12,76 %
	FRANÇAIS	10 798	26,28 %	44,46 %	10,64 %
	BILINGUE	35	7,69 %	0,14 %	0,03 %
	AUTRE	504	26,89 %	2,08 %	0,50 %
	TOTAL	24 287			23,93 %
Poésie	ANGLAIS	5 881	10,13 %	55,92 %	5,80 %
	FRANÇAIS	4 177	10,16 %	39,72 %	4,12 %
	BILINGUE	132	29,01 %	1,26 %	0,13 %
	AUTRE	327	17,45 %	3,11 %	0,32 %
	TOTAL	10 517			10,37 %
Théâtre	ANGLAIS	1 403	2,42 %	59,07 %	1,38 %
	FRANÇAIS	941	2,29 %	39,62 %	0,93 %
	BILINGUE	5	1,10 %	0,21 %	0,00 %
	AUTRE	26	1,39 %	1,09 %	0,03 %
	TOTAL	2 375			2,34 %
Essai*	ANGLAIS	24 188	41,66 %	67,43 %	23,84 %
	FRANÇAIS	10 948	26,64 %	30,52 %	10,79 %
	BILINGUE	230	50,55 %	0,64 %	0,23 %
	AUTRE	503	26,84 %	1,40 %	0,50 %
	TOTAL	35 869			35,35 %
Total	ANGLAIS	58 054			57,21 %
	FRANÇAIS	41 094			40,50 %
	BILINGUE	455			0,45 %
	AUTRE	1 874			1,85 %
	TOTAL DE TOUTES LES CATÉGORIES	101 477			100 %

Note : Les montants totaux peuvent ne pas correspondre en raison de l'arrondissement.

Exemple : Les 24 188 essais en anglais représentent: 41,66 % de tous les titres admissibles en anglais; 67,43 % de tous les essais et études; et 23,84 % de tous les titres admissibles.

La catégorie « essai » comprend également les ouvrages savants.



BRAMPTON PUBLIC LIBRARY - CYRIL CLARK BRANCH

Bibliothèque publique de Brampton – succursale Cyril Clark

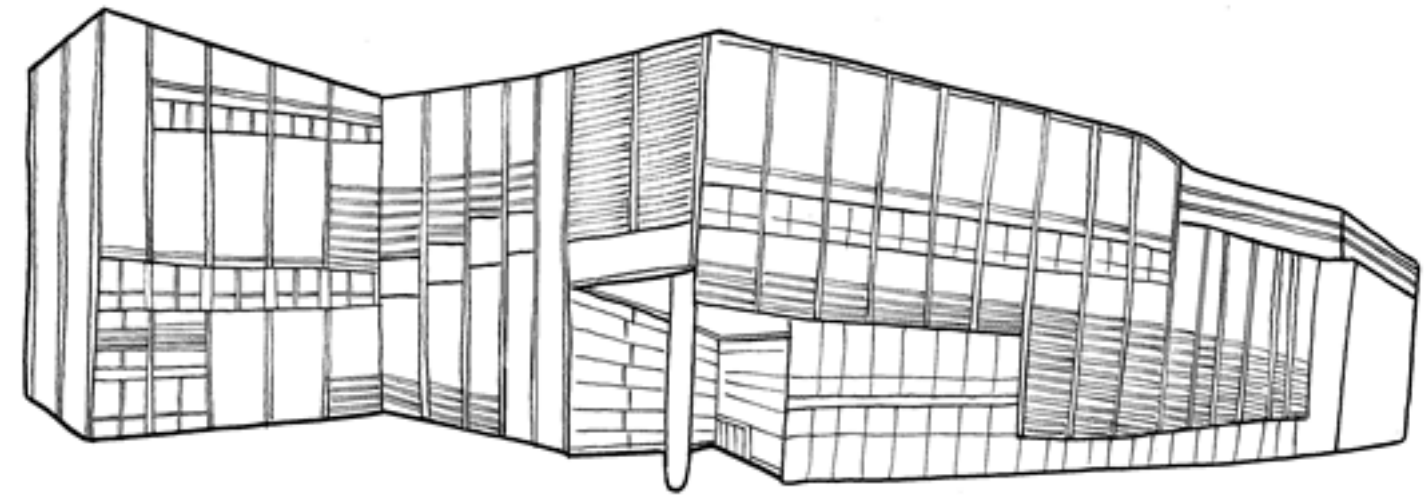
Située dans un espace verdoyant près du lac Loافر's et du ruisseau Etobicoke, la succursale Cyril Clark est une interprétation post-moderne des maisons unifamiliales qui caractérisent le voisinage qui l'entoure. Construite en 1985 pour offrir des services à une population grandissante, la bibliothèque porte le nom du dernier préfet du canton de Chinguacousy, une enclave rurale amalgamée à la ville de Brampton en 1973. Première bibliothèque publique du Canada à devenir complètement informatisée, elle a été rénovée en 2011 afin d'agrandir l'espace et de mieux servir la communauté en pleine croissance. Elle est maintenant certifiée LEED.

© Daniel Rotsztain

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES PARTENAIRES

Les bibliothèques suivantes ont été utilisées pour la recherche de titres par le passé :

NS Bibliothèque publique de Halifax Catalogue provincial de la Nouvelle-Écosse	ON Bibliothèque publique de Etobicoke Bibliothèque publique de Hamilton Bibliothèque publique de London Bibliothèque publique de Mississauga Bibliothèque publique de North York Bibliothèque publique d'Ottawa Bibliothèque publique de Toronto Collection de référence - Bibliothèque publique de Toronto
NB Bibliothèque publique de Moncton Catalogue des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick	MB Bibliothèque publique de Winnipeg Bibliothèque régionale de l'ouest du Manitoba Bibliothèque régionale du centre-sud du Manitoba Catalogue cumulatif de Manitoba
QC Bibliothèque de Brossard Bibliothèque de Laval Bibliothèque de Montréal Bibliothèque de Québec Bibliothèque de Saguenay Bibliothèque de Sherbrooke Bibliothèque de St-Jean-sur-Richelieu Bibliothèque de St-Léonard Bibliothèque de Trois-Rivières Bibliothèque municipale de Gatineau Grande Bibliothèque Réseau biblio - La Mauricie Réseau biblio - Outaouais Réseau biblio - Saguenay-Lac-St-Jean	SK Bibliothèque publique de Régina Bibliothèque publique de Saskatoon Catalogue cumulatif de Saskatchewan AB Bibliothèque publique de Calgary Bibliothèque publique de Edmonton BC Bibliothèque publique de Burnaby Bibliothèque publique de Vancouver Bibliothèque publique de Victoria



GRANDE BIBLIOTHÈQUE

La Grande Bibliothèque

Comme un grand livre ouvert au coin de la rue Berri et du boulevard de Maisonneuve, la Grande Bibliothèque du Québec, avec ses panneaux de vitre bleu-vert, accueille de façon grandiose mais chaleureuse les visiteurs de la principale mine de connaissances de la province. Les collections de la bibliothèque qui comprennent tous les livres publiés au Québec et une importante collection de prêt et de référence par des auteurs québécois – sont disposées sur cinq étages de rayons qui donnent sur un atrium central. Des escaliers à la Escher complètent le tableau. Avec ses espaces animés, typiques de la vitalité des rues de Montréal, il n'est pas étonnant que BANQ soit l'une des bibliothèques publiques les plus fréquentées de l'Amérique du Nord et de la Francophonie.

© Daniel Rotsztain